



Frais de déplacement

Par **Mauricette lasouris**, le **23/08/2019** à **15:31**

Bonjour,

Ayant un problem avec mon poêle à granulé j ai du faire intervenir un artisan. Ce dernier c est déplacé mais il n a pas pu intervenir car soit je me suis trompée de date soit il s est trompé de date, une incompréhension ! On a fixé un autre rv. Il a réparé le poêle. Je reçois la facture qq temps après et il me note 2 frais de déplacement à 88 euros soit 177 euros de frais de de déplacement et 97 euros de réparation . Je n ai signe aucun devis. Je trouve les frais de déplacement onéreux, suis je obligé de payer les 2 déplacements ? L erreur de date peut venir de lui comme de moi ! Sachant qu il n est intervenu qu une fois